

Egalité des chances entre femmes et hommes

Le Conseil d'Etat a approuvé la création d'un groupe de travail chargé d'élaborer un plan d'action visant à garantir l'égalité des chances entre femmes et hommes dans l'administration cantonale vaudoise. Un «Plan d'Action pour l'Egalité» sera ainsi présenté au gouvernement en décembre 2002.

Le Bureau pour l'égalité entre femmes et hommes (BEFH) a pris cette initiative en se basant sur la loi du 12 novembre 2001 sur le personnel de l'Etat de Vaud, qui prévoit que le Conseil d'Etat «définit les mesures propres à garantir l'égalité de traitement et l'égalité des chances entre

femmes et hommes». Il s'est également référé à l'application dans le canton de Vaud de la loi fédérale sur l'égalité du 24 juin 1996, qui stipule que le Bureau de l'égalité se doit de «réaliser toutes tâches que le Conseil d'Etat pourrait lui confier en vue de promouvoir l'égalité».

Une enquête au sein de l'administration, menée en 1998, avait montré qu'une proportion importante des personnes interrogées estimaient que les femmes font les frais de pratiques discriminatoires, notamment lors du processus d'engagement, dans la répartition des responsabilités ainsi que sur le plan des exigences quant aux

compétences requises. La maternité restait cependant le principal facteur de discrimination.

Présidé par le BEFH, le groupe de travail sera chargé de définir des mesures d'action positive visant à augmenter la proportion de femmes dans les secteurs et aux niveaux hiérarchiques où elles sont sous-représentées. Il devra également proposer des mesures afin d'améliorer la conciliation entre les activités professionnelles et familiales, notamment en collaboration avec le groupe de travail «Aménagement du temps de travail», présidé par le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV).

Une information neutre et objective sur les groupements religieux

Soutenu par les cantons de Vaud, Genève, Valais et Tessin, un nouveau service à la population vient d'ouvrir ses portes à Genève. Le Centre intercantonal d'information sur les croyances et sur les activités des groupements à caractère spirituel, religieux ou ésotérique – CIC en abrégé – répond de manière indépendante et neutre à toute question du public, des administrations ou des médias concernant les doctrines, activités ou organisations des communautés ou groupements religieux, spirituels ou ésotériques. Pour ce faire, le CIC recueille des informations à diverses sources et les soumet à des études critiques pour déterminer leur degré de fiabilité, d'objectivité ou de neutralité. Le CIC collabore avec les universités, administrations publiques et centres de même nature.

Les services du CIC sont gratuits. Les demandes de renseignements peuvent être faites par téléphone au 022 735 47 50 et des informations complémentaires obtenues sur le site web www.cic-info.ch

Chanter dans la chorale du CHUV

Vous aimez chanter? Vous voulez passer un moment agréable de détente? Alors rejoignez la nouvelle chorale du CHUV chaque mercredi soir, de 17h à 19h, au ch. de Mont-Paisible 18, à Lausanne. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter le président B. Rochat au 021/314 63 17 (heures de bureau).

Réorganisation au DFJ: du SES au SESAF

La réorganisation interne du Département de la formation et de la jeunesse voit trois offices quitter le Secrétariat général pour rejoindre l'ancien SES qui prendra dès lors le nom de Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF).

Dès le 1^{er} octobre, la vaste palette des abréviations étatiques s'enrichira une nouvelle fois. Place donc au SESAF, pour «Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation» dans l'organigramme du Département de la formation et de la jeunesse (DFJ). Si la première partie de cette appellation est déjà bien connue et constitue l'un des six services actuels du DFJ, la seconde mérite certaines explications.

A l'origine de ce processus de réorganisation interne au DFJ se trouve une volonté politique clairement exprimée au mois de juin de recentrer les activités du Secrétariat général sur des fonctions d'état-major. Dès lors se posait la question du maintien en son sein de trois offices et de deux bureaux dont les activités ne relevaient pas directement de cette orientation. Sont ainsi concernés: l'Office d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP), l'Office des bourses d'études et d'apprentissage (OCBE), l'Office des écoles en santé (ODES) et les bureaux de l'enseignement privé et des constructions scolaires. Pour y répondre, un groupe de travail a été mis sur pied pendant les mois d'été.

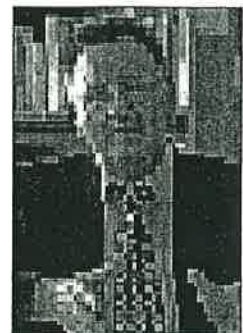
Le constat fut rapidement établi que les trois offices possèdent une identité de mission. Cette dernière, articulée autour de l'aide et de l'appui offerts aux «apprenants», trouve un écho logique auprès du Service de l'enseignement spécialisé

(SES) dirigé par Jean-Jacques Allisson, qui accueillera désormais ces trois offices. Le SESAF fonctionnera sous cette dénomination et dans sa nouvelle composition dès le 1^{er} octobre.

Les bureaux de l'enseignement privé et des constructions scolaires ont pour leur part déjà intégré la Direction générale de l'enseignement obligatoire le 1^{er} septembre.

Cette réorganisation appelle d'autres changements pour le SES devenu SESAF. Dès le 1^{er} janvier 2003, le service comportera également un Office de psychologie scolaire (OPS). Issu de la démarche EtaCom et de la cantonalisation des prestations psychopédagogiques scolaires (psychologie, psychomotricité et logopédie), ce nouvel office regroupera près de 450 personnes actives au sein de 10 centres régionaux et d'un office central. Parallèlement, le processus de réorganisation des offices déplacés, en particulier l'OCOSP et l'OCBE, se poursuivra sous la direction de Jean-Jacques Allisson.

Didier Erard



Le Service dirigé par Jean-Jacques Allisson grandit et change de nom.